VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 136

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 210

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 212

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 233

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 245

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 316

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 322

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 324

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 327

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 339

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 341

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 343

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 346

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 349

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 360

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date
	1103-12	2010-06-22

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 361

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date
	1103-12	2010-06-22

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 407

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 409

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 414

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 419

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 437

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 452

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-15	2011-06-14

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 536

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 540

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 548

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 558

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 559

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports	●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 560

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m^2)						
DIVERS								

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 589

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-15	2011-06-14

VILLE DE Mascouche

ZONE: **PA 601**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **PA 608**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■							
		P-1.3 : Terrains de sports	■							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: PA 631

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports	●						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
P.I.I.A.									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)									
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)									

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-48	2017-08-15